

Tarifs restaurant scolaire 2023

(Les tarifs sont révisés au 1er janvier de chaque année)

Elève de la commune	38,00€/mois
Elève commune extérieure	55,00€/mois
Repas occasionnel	5,00€

Le règlement est à effectuer par chèque ou en espèce auprès de la mairie, au plus tard le 5 de chaque mois.